

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 4 juillet 2016, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Sébastien Dubé Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.07.158  
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.07.159  
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 06 ET DU 22 JUIN 2016**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 06 et du 22 juin 2016, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**16.07.160  
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de juin 2016 s'élevant à 89 926,92 \$, et des comptes courants s'élevant à 44 822,29 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 134 749,21 \$.

**16.07.161  
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUIN 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de juin 2016.

ADM-16-06-003  
V-16-06-003  
L-16-06-003  
SI-16-06-003

**16.07.162**

**AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois de juillet 2016.

ADM-16-07-001

V-16-07-001

L-16-07-001

SI-16-07-001

**16.07.163**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juin 2016.

**ADMINISTRATION**

**16.07.164**

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Vallier Côté à l'effet que ce conseil adoptera, à une séance ultérieure, un nouveau règlement relatif à la prévention incendie. Ceci est nécessaire afin de mettre à jour certains points du règlement en vigueur.

**16.07.165**

**OCTROI DU CONTRAT D'HONORAIRES POUR LA RÉDACTION D'UN DEVIS D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE, POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE FUTUR RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit rédiger rapidement un devis d'appel d'offres de services professionnels dans le but de mandater une firme d'ingénierie qui réalisera la mise à jour de l'étude préliminaire, les plans et devis et la surveillance du chantier, du futur réservoir d'eau potable ;

**ATTENDU QUE** le MAMOT a fourni à la Municipalité plusieurs noms de firmes spécialisées dans ce genre de mandat ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de rédaction du devis d'appel d'offres de services professionnels, incluant le suivi du dossier sur le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement (SÉAO) et la participation au Comité de sélection, tel que décrit dans sa proposition datée du 29 juin 2016, à la firme Les Solutions IDC inc., pour un montant forfaitaire de 4 725 \$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises à même la TECQ 2014-2018.

**16.07.166**

**APPUI À LA VILLE D'AMQUI**

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui demande au Premier Ministre Philippe Couillard ainsi qu'à son Ministre de la santé M. Gaëtan Barette, d'annuler immédiatement les récentes mesures de compressions annoncées au centre hospitalier d'Amqui par le CISSS-BSL, et de mettre fin à ce plan de compressions pour les années à venir ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui lui demande d'ouvrir à la participation citoyenne la gestion du centre hospitalier d'Amqui en préconisant l'approche dite de la démocratie directe pour tout exercice de réflexion sur les améliorations possibles qui pourraient être souhaitables et réalisables de concrétiser au centre hospitalier d'Amqui ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui réclame de la part du Premier Ministre Philippe Couillard, le respect du principe de précaution et de l'acceptabilité sociale, dans toutes autres démarches à venir concernant la gestion et la livraison de services en soins de santé au centre hospitalier d'Amqui ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui ose soumettre une audacieuse demande au Ministre de la Santé du Québec de céder à la population Matapédienne le centre hospitalier d'Amqui pour la somme de 1.00 \$ afin de mettre aussitôt de l'avant un projet de coopérative solidaire de SANTÉ, et de confier à cette nouvelle organisation citoyenne d'économie sociale, les mêmes ressources financières publiques telle qu'actuellement consenties pour l'administration de cet établissement et des autres services affiliés dans la MRC de La Matapédia ;

**ATTENDU QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) analyse actuellement la possibilité de centraliser à un seul endroit, en l'occurrence Rimouski, les analyses biomédicales requises pour les soins à dispenser aux patients par les centres hospitaliers de la région ;

**ATTENDU QUE** ce conseil est d'avis que le plan de compressions budgétaires que le gouvernement veut mettre en œuvre dans le système de santé ne peut se traduire en de meilleurs services de soins de santé pour la population ;

**ATTENDU QUE** ce conseil est d'avis que la Ville d'Amqui fait preuve d'initiative, d'audace, d'originalité et de vision dans sa démarche de réclamer plus de pouvoir aux citoyens dans la gestion des soins de santé de proximité que sont, entre autres, les centres hospitaliers régionaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil appui la démarche de la Ville d'Amqui et encourage toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup à faire de même, ainsi que de transmettre cette résolution d'appui au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre de la santé, monsieur Gaétan Barette, à Madame Isabelle Malo, PDG du CISSS-BSL, à monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, à monsieur Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, à monsieur Gaétan Ruest, maire d'Amqui ainsi qu'à tous les maires/mairesse de la MRC de Rivière-du-Loup.

**16.07.167**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

295 \$

Du compte no. 01-21111-000- revenu de taxes foncières générales au compte no. 02-22010-459- service de ramonage de cheminées (S.I.)

740 \$

Du compte no. 01-21111-000- revenu de taxes foncières générales, au compte no. 02-61000-999- aménagement et embellissement (aménagement, urbanisme et zonage)

## **INCENDIE**

**16.07.168**

### **RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE JUIN 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de juin 2016.

## **URBANISME**

**16.07.169**

### **TRANSMISSION DU DOSSIER DES PROPRIÉTAIRES DU 470, 1<sup>ER</sup> RANG, À LA COUR MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a avisé à plusieurs reprises les propriétaires du 470, 1<sup>er</sup> rang de cesser leurs activités non permises en zone agricole, et ce, depuis plusieurs années ;

**ATTENDU QUE** ce dossier n'est toujours pas résolu et que la Municipalité doit faire appliquer sa réglementation ;

**ATTENDU QUE** les deux dernières visites prévues par l'inspectrice ont été annulées à la dernière minute ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a été très accommodante et a accepté à plusieurs reprises de reporter cette décision ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre ce dossier dans les meilleurs délais à la Cour municipale de Rivière-du-Loup, avec une copie à la Commission de protection du territoire agricole ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, et d'en aviser les propriétaires du 470, 1<sup>er</sup> rang au moyen d'un avis d'infraction final.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**16.07.170**

### **DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les Chevaliers de Colomb à tenir un « pont payant » au coin de la rue Deschênes et de la Route 291, le samedi 3 septembre 2016, de 9 h à 16 h, dans le cadre d'une activité de financement.

**16.07.171**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 34.

**16.07.172**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 42.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier